

AVIS

La 2^{ème} séance du Conseil Municipal se tiendra en Mairie, salle du Conseil Municipal,
le **MARDI 14 AVRIL 2026 à 20 heures 30 précises,**

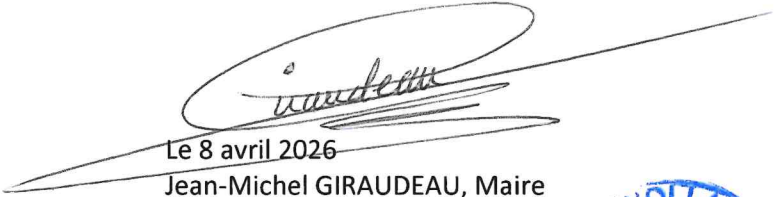
I AFFAIRES GENERALES

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 mars 2026
- Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T du 25 février 2026 au 10 mars 2026
- Délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire (art. L. 2122-22 et L. 2122-23 du C.G.C.T)
- Attribution et répartition des indemnités mensuelles de fonction perçues par le Maire, les Adjoints et les Conseillers Municipaux délégués
- Constitution des commissions municipales
- Fixation du nombre et désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)
- Désignation des administrateurs représentant le Conseil Municipal à la Caisse des Ecoles
- Désignation des représentants de la collectivité au Comité Social Territorial (CST)
- Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
- Désignation des membres de la Commission Consultative pour les Marchés à Procédure Adaptée (MAPA)
- Désignation des commissaires au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- Désignation des membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité
- Désignation des représentants au sein des Conseils d'Ecoles
- Désignation d'un délégué du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Collège de la Fontaine aux Bergers
- Désignation des délégués au sein du Conseil d'Administration de l'Ecole Régionale d'Enseignement Adapté (EREA)
- Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Comité des Fêtes
- Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Comité de Jumelage
- Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Club de l'Espérance
- Désignation des délégués au sein du Syndicat Mixte Orge-Yvette-Seine (SMOYS)
- Désignation des délégués au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et du Cycle de l'Eau (SIARCE) – Compétence IRVE

II. INTERCOMMUNALITE

- Représentants au sein des syndicats dont Cœur d'Essonne Agglomération est membre – Information :
 - 1- Syndicat de l'Orge (SYORP)
 - 2- Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE)
 - 3- Syndicat pour l'Innovation, le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères (SIREDOM)
- Désignation des représentants aux assemblées générales et assemblées spéciales de la SPL SORGEM Services et Territoires

III. QUESTIONS DIVERSES



Le 8 avril 2026

Jean-Michel GIRAudeau, Maire